

Égypte

Protectorat britannique.

À la suite du conflit qui s'était élevé entre le gouvernement du Khédive et la Chambre dominée par le parti national, en janvier-février 1882, portant notamment sur le contrôle financier exercé par les puissances européennes sur le budget égyptien, afin de préserver les intérêts des créanciers de l'Égypte et d'obtenir le remboursement des dettes du khédive, une escadre franco-britannique avait pris position devant Alexandrie le 20 mai. Les émeutes menaçant la vie des Européens en juin incitent les Britanniques à débarquer, tandis que les Français s'y refusent. Les autorités britanniques prennent alors le contrôle du territoire égyptien et conseillent le gouvernement khédivial. Elles évincent les Français, tout en respectant formellement la suzeraineté ottomane. L'Égypte reste alors un État tributaire de la Porte ottomane.

Le protectorat anglais est formellement établi par la proclamation du 18 décembre 1914, en conséquence de l'entrée en guerre de l'Empire ottoman contre les Alliés. Ce protectorat sera relativement bref. Bien qu'une délégation égyptienne qui s'était rendue au Congrès de la paix à Versailles en vue d'obtenir l'indépendance, n'ait pu se faire entendre, les Britanniques renoncent au protectorat par une proclamation du 28 février 1922 qui déclare le Royaume d'Égypte indépendant et autorise la publication d'une première Constitution en 1923, mais les troupes britanniques restent en Égypte.

Source : Annuaire de législation étrangère, 1914.
Voir la Constitution de 1923.

Proclamation du 18 décembre 1914.

« Le principal secrétaire d'État de S. M. britannique pour les affaires étrangères, annonce que, vu l'état de guerre résultant de l'action de la Turquie, l'Égypte a été placée sous la protection de Sa Majesté ; elle constituera désormais un protectorat britannique.

« La suzeraineté de la Turquie sur l'Égypte cesse ainsi d'exister et le gouvernement de Sa Majesté prendra toutes les mesures nécessaires pour la défense de l'Égypte et la protection de ses habitants et de ses intérêts »

Proclamation du 19 décembre 1914.

« Le principal secrétaire d'État de S. M. britannique pour les affaires étrangères annonce que, vu l'action de S. A. Abbas Hilmi Pacha, ex-Khédive d'Égypte qui a fait cause commune avec les ennemis de Sa Majesté, le gouvernement de Sa Majesté a décidé de le déposer du Khédivat, et cette haute dignité, avec le titre de sultan d'Égypte, a été offerte à Son Altesse le prince Hussein Kamel Pacha, l'aîné des princes de la famille de Mehémet Ali et a été acceptée par lui. »

SOURCE

Digithèque de matériaux juridiques et politiques: <http://mjp.univ-perp.fr/>